

# Conditions générales- UPJ

## Inscriptions

Les inscriptions aux cours de l'Université populaire jurassienne (UPJ) se font via le site [www.upjurassienne.ch](http://www.upjurassienne.ch), par e-mail ou par téléphone, selon les contacts ci-après :

- UP Delémont : [delemont@upjurassienne.ch](mailto:delemont@upjurassienne.ch), 032 422 50 02
- UP Franches-Montagnes : [franchesmontagnes@upjurassienne.ch](mailto:franchesmontagnes@upjurassienne.ch), 032 954 17 45
- UP Porrentruy : [porrentruy@upjurassienne.ch](mailto:porrentruy@upjurassienne.ch), 032 466 61 67

Par son inscription, le participant atteste avoir pris connaissance des conditions générales de participation. Une confirmation définitive avec toutes les informations utiles est envoyée par e-mail au plus tard une semaine avant le début du cours. En règle générale, les cours sont suspendus durant les vacances scolaires et les jours fériés.

## Finance d'inscription

La facture est envoyée par e-mail et la finance d'inscription est à régler par virement bancaire **avant le début du cours**.

Le tarif des cours est modulé en fonction des frais d'organisation et d'une participation moyenne selon le type de cours. Ce tarif peut être majoré en cas de participation restreinte ou la durée du cours diminuée. Si le nombre d'inscriptions à un cours est insuffisant, le cours est annulé et les intéressés seront avertis en temps voulu.

## Cours reporté :

En cas d'empêchement du formateur prévu, l'UPJ procédera, dans la mesure du possible, à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. Si une séance est reportée à une nouvelle date, aucun remboursement ne sera effectué. Si elle est annulée, la séance sera remboursée par un bon d'une validité de 24 mois.

## Désistement - Remboursement

**L'inscription est un engagement dual.** Tout désistement doit être annoncé **par écrit** ou par téléphone **moins de 7 jours avant le début du cours** pour ne pas engendrer de frais. Passé ce délai ou en cas d'absence non justifiée, **la totalité du prix du cours ainsi que les frais seront facturés.**

Un cours manqué n'est ni remboursé ni remplacé. Sur présentation d'un **certificat médical** avant la fin du cours, les leçons manquées seront compensées par un bon, valable 24 mois. **Un remboursement en espèces ou par virement bancaire n'est pas possible.**

## Responsabilité

La responsabilité de l'Université Populaire Jurassienne ne peut être engagée pour des accidents ou des vols survenant pendant les cours, ateliers, stages et voyages.

## Membres soutien

Les cours sont ouverts à tous. Vous avez la possibilité de soutenir l'UPJ en devenant membre de l'association. La cotisation annuelle pour les membres individuels est de Fr. 30.- par année et de Fr. 40.- pour les couples. Une réduction de 5% est accordée pour chaque cours suivi et proposé par les trois sections de l'UPJ. Veuillez contacter les secrétariats des sections respectives.

### Protection des données privées :

Par le biais de leur inscription à une formation ou à une conférence, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, réseau UP, etc.) par l'UPJ. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par l'UPJ à des fins commerciales ou organisationnelles propres à l'UPJ. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur.

### Confidentialité :

Les échanges entre participants sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, auxquelles il accède à l'occasion des formations.

### For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Porrentruy.

UPJ, Août 2023